

**LETTRE DE CONSULTATION N° 2402062**

CONCEPTION ET SUIVI DE PRODUCTION ET D'INSTALLATION D'UNE ŒUVRE D'ART EN 3 DIMENSIONS, EN HOMMAGE AUX FEMMES DE LA COMMUNE, DANS LE 18EME ARRONDISSEMENT DE PARIS

Affaire suivie par :	M. Jeffrey MONTEIRO
Paris,	le 31 décembre 2024
Objet :	CONCEPTION ET SUIVI DE PRODUCTION ET D'INSTALLATION D'UNE ŒUVRE D'ART EN 3 DIMENSIONS, EN HOMMAGE AUX FEMMES DE LA COMMUNE, DANS LE 18EME ARRONDISSEMENT DE PARIS

Madame, Monsieur,

La Ville de Paris lance une consultation en deux phases pour la conception et le suivi de production et d'installation d'une œuvre d'art en 3 dimensions, en hommage aux femmes de la Commune, dans le 18ème arrondissement de Paris. La première phase consiste à sélectionner, au maximum, 5 candidatures classées au regard des critères précisés ci-dessous.

Le dossier de consultation peut être téléchargé depuis la plate-forme de téléchargement <https://marches.maximilien.fr/> dans la rubrique « Recherche avancée – Recherche d'une procédure restreinte » (sélectionner « Ville de Paris » dans le menu déroulant « Entité publique ») sous la référence 2401477, « BAV- Conception et suivi de production et d'installation d'une œuvre en 3D - Hommage ... - Paris 18 ».

Il est composé des pièces suivantes :

- La présente lettre de consultation ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) précisant les besoins de l'acheteur.

**1- Conditions de présentation de la candidature :**

Votre candidature devra être déposée au plus tard **le lundi 10 février à 08h00 sur la plateforme de dématérialisation : <https://marches.maximilien.fr/>.**

**2- Composition de la candidature :**

La candidature devra **obligatoirement** être composée de :

- **L'imprimé DC1** (ou une lettre de candidature – désignation du mandataire par ses cotraitants) comprenant notamment :
  - o Un **portfolio et une note d'intention** avec les motivations pour la commande et les orientations (pas d'esquisses) que le candidat pourrait donner à son offre en phase projet, et la compréhension des enjeux du projet ;
  - o **Une déclaration sur l'honneur** pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 et R.2143-6 du Code de la commande publique. Dans ce cas les candidats veilleront à cocher la rubrique F1 du formulaire DC1 ;
- **L'imprimé DC2** (ou Déclaration du soumissionnaire individuel ou du membre du groupement) comportant les renseignements et documents suivants :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global** du soumissionnaire, portant sur les cinq derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - Liste des principales prestations effectuées** au cours des cinq dernières années, indiquant le montant,

la date et le destinataire public ou privé. **L'indication dans le dossier de candidature du montant alloué à ces projets est conseillée.**

Pour les candidats dans l'impossibilité, à raison de leur création récente, de produire la liste de références susmentionnée, il est demandé tout autre moyen de preuve, notamment l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise.

**Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat pour chacune des cinq dernières années (facultatif).

Le candidat mettra en exergue la qualité / pertinence des références du dossier artistique et notamment la présentation de plusieurs réalisations **en extérieur** et dans des environnements complexes : création / conception artistique, réalisation / production d'œuvres d'art, ou suivi de ces opérations en lien avec des entreprises missionnées pour le faire, et installation d'œuvres d'art en extérieur, **ou** suivi de ces opérations en lien avec des entreprises missionnées pour le faire.

La durée de validité de la candidature est de 18 mois à compter de la date limite de remise des candidatures.

**La durée maximale d'exécution des prestations** par le futur titulaire est de **18 mois**.

### **3- Critères de sélection pour la phase 2 de la consultation**

**Pour sélectionner au maximum 5 candidatures, l'acheteur se fondera sur les critères pondérés suivants :**

- **Critère 1 :** Compréhension des enjeux du projet et adéquation de la démarche artistique proposée avec les objectifs de l'opération (60%) ;
- **Critère 2 :** Qualité / pertinence des références du dossier artistique et notamment présentations de plusieurs références de réalisations sur l'espace public et dans des environnements complexes (40%).

### **4- Budget de l'opération et prestations complémentaires**

**L'enveloppe maximale allouée à cette opération est de 200 000 € TTC.** Ce montant comprend :

- les coûts de production, de transport et d'installation de l'œuvre ;
- la rémunération de l'artiste retenu.e (y compris ses déplacements, hébergements et repas) ;
- la cession des droits (au bénéfice de la Ville et de ses partenaires, et à des fins non commerciales) ;
- et la rémunération des artistes invités à produire des esquisses en phase projet (au maximum 5), mais qui ne seront pas retenus (**3 000 € TTC par artiste/groupement** – la Ville pourra supprimer ou réduire cette indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté par un candidat).

En conséquence, **le budget réservé aux prestations artistiques, à la production, au transport et à l'installation de l'œuvre est estimé à 188 000 euros TTC. L'artiste lauréat.e prendra en compte cette donnée dans la conception de ses propositions, ses choix des matériaux et techniques.** La production, le transport et l'installation de l'œuvre seront assurés via des marchés de la collectivité. Au montant indiqué s'ajoutera la prise en charge par la Ville de Paris de la réalisation des fondations de l'œuvre et l'embellissement des abords après son installation.

Comprise dans les 188 000 € TTC, **l'enveloppe dédiée à la mise au point de la conception du projet, au suivi de production et d'installation de l'œuvre, et à la cession des droits sera au maximum de 30 000 € TTC.** Les artistes retenus en phase candidatures devront préciser dans leurs offres les montants qu'ils proposeront pour chacune de ces prestations. Les déplacements, hébergements et repas seront compris dans les valeurs indiquées sur les lignes « **mise au point de la conception du projet** » et « **suivi de production et d'installation de l'œuvre** ». Le montant total ne pourra pas être supérieur à 30 000 € TTC. Les offres seront aussi évaluées au niveau « prix » (pondération de 10%).

### **5- Précisions complémentaires :**

Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées au représentant du pouvoir adjudicateur, par écrit, au plus tard, 6 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres. La personne publique se réserve le droit d'apporter en les portant à la connaissance des candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise de plis, des modifications de détail au dossier de consultation. Les demandes de renseignement complémentaire sont adressées sur la plate-forme de dématérialisation : <https://marches.maximilien.fr>.